



NOUVEAUTE
Saisie en ligne du Plan de Chasse Grand Gibier
Explication au Verso

CAEN, le 14 décembre 2022

Objet : Plan de Chasse Grand Gibier 2023/2024

Madame, Monsieur,

Sous ce pli, nous vous adressons un formulaire de demande de plan de chasse pour la campagne 2023/2024 à retourner impérativement avant le 1^{er} Mars 2023, sous peine d'irrecevabilité, au siège de la :

Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados (FDC 14)
41 Rue des Compagnons – BP 55436 – 14054 CAEN Cedex 4

Tous les demandeurs de plan de chasse sont invités à joindre, lors d'une première demande ou d'une modification de territoire :

➡ Une copie de la carte I.G.N. au 1/25000^e portant le contour des parcelles concernées.

➡ Pour les propriétés boisées un relevé de propriété de moins de 3 ans établi par la commune ou le centre des impôts ou pour les agriculteurs le relevé MSA récent (le bail agricole comprenant sauf exception le droit de chasser). Aucune liste manuscrite ne sera acceptée.

➡ Une Cession de droit de chasse (modèle ci-joint).

➤ Afin de faciliter le travail d'instruction, nous vous demandons **DE N'AGRAFER AUCUN DOCUMENT.**

⚠ Adhésion Territoriale : Si vous disposez de plusieurs territoires de chasse dans le Calvados ou d'un plan de chasse pour plusieurs espèces, merci de vérifier que le NOM, PRENOM ou RAISON SOCIALE (Société ou Association) est bien identique pour l'ensemble des différentes demandes.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique modifié par arrêté du 26 août 2022 prévoit que les propositions ne seront étudiées que pour **les demandes de plan de chasse d'une surface d'un seul tenant supérieure à 10 Ha de bois ou friches ou 30 Ha en milieu bocager ou en plaine la surface minimum est de 100 Ha.**

AUCUNE DEMANDE NE SERA INSTRUITE APRES LE 1^{er} MARS 2023

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean Christophe ALOE

SAISIE EN LIGNE DES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER PORTAIL ADHERENT (Date limite de saisie en ligne 1^{er} mars 2023)

L'application **PORTAIL ADHERENT** permet de gérer son territoire, ses prélèvements, ses factures en vous connectant avec vos identifiants CYNEF (Numéro de **login ID** figurant sur votre demande de plan de chasse).

Connectez-vous à l'adresse suivante : <http://portail.logicielschasse.fr>

ou sur notre **site internet FDC 14** cliquer sur le **Portail Adhérent** à gauche de la page d'accueil (modèle image ci-dessous)

IDENTIFICATION : Si vous n'avez pas encore utilisé le logiciel, cliquez sur « **Mot de passe oublié** »



Vous serez dirigé sur un écran de récupération du mot de passe sur lequel il faudra taper votre **login ID**. Ce **login ID** est indiqué sur le formulaire de demande de plan de chasse (En haut à gauche en dessous du logo de la FDC 14). Votre mot de passe vous sera envoyé par mail. Vous pourrez ensuite vous connecter.

Toute connexion erronée dépassant 5 tentatives bloque le compte, pas de possibilité de renvoi de mot de passe, dans ce cas veuillez nous contacter.

UTILISATION :

Lors de votre identification, vous accédez au **Portail Adhérent**, qui permet de naviguer sur plusieurs applications.



L'application « **Demande de Plan de Chasse** » permet de saisir vos demandes de plan de chasse.



Impossible d'enregistrer votre plan de chasse sur le PORTAIL ADHERENT pour 2 cas :

- Lors d'une première demande de plan de chasse
- Modification du territoire de votre plan de chasse (Nom, Adresse, Surface)

Sélectionnez le territoire, ensuite le plan de chasse et l'espèce concerné.

Saisissez vos demandes de bracelet par espèces puis cliquez sur « **enregistrer et signer** »

Si besoin n'hésitez pas à contacter la Fédération au 02.31.44.24.87

Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados

41, rue des Compagnons – CS.55436 – 14054 CAEN Cedex 4
02.31.44.24.87 – contact@fdc14.com – www.fdc14.fr